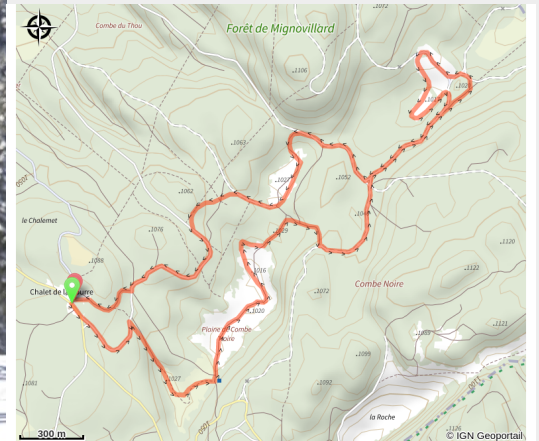


La Combe au Prince

Haute Joux - Champagnole - Nozeroy - Jura - Mignovillard



(Laurent Cheviet)



Ambiance froide et nordique

Une des pistes parmi les plus froides du massif mais assez technique (en limite entre Doubs et Jura)

Infos pratiques

Pratique : Ski de fond

Longueur : 7.8 km

Dénivelé positif : 167 m

Difficulté : Piste moyenne

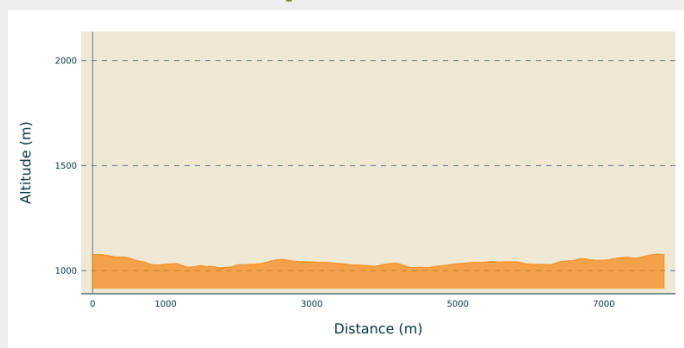
Type : Fermé

Itinéraire

Départ : Chalet de la Bourre (39250 MIGNOVILLARD)

Communes : 1. Mignovillard

Profil altimétrique



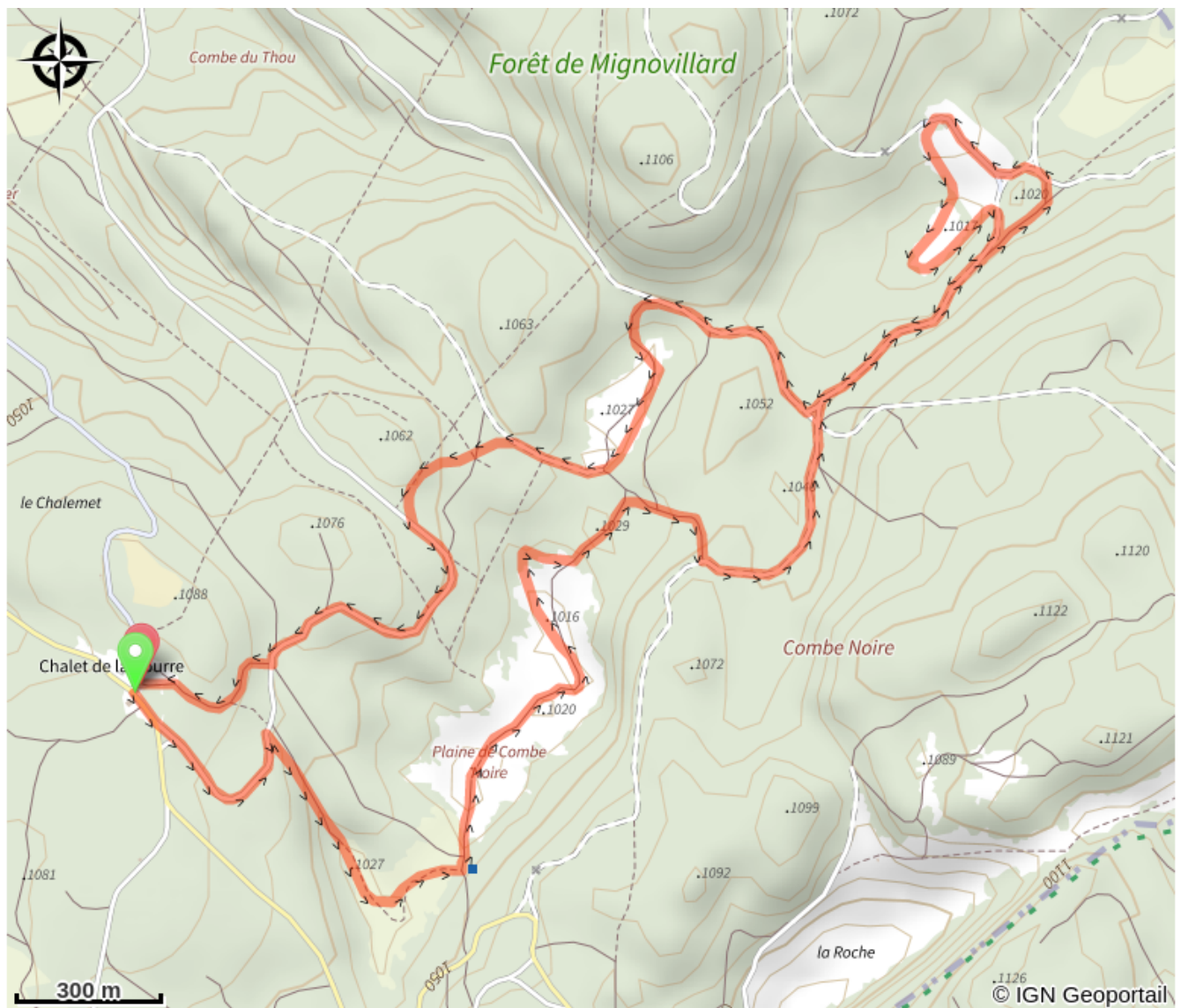
Altitude min 1014 m Altitude max 1079 m

Départ du chalet de la Bourre, après une 1ère partie bien descendante, la piste débouche sur la fameuse combe Noire, où elle serpente entre creux et bosses dans un décor superbe de pins, puis contourne, revient encore une fois ds la combe pour terminer chemin forestier montant et agréable.

Recommandations : à éviter par grand froid

Anecdote : les cuvettes à froid du massif du Jura : la combe Noire fait partie des combes les plus froides du massif (en condition anticyclonique, l'air froid plus lourd s'emprisonne dans les fonds de combe ou cuvettes). Enregistré -33,4 hiver 2021-2022.

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques



Marquée fermée le 06/07/2022 à 14h15

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Arrêté préfectoral de protection des biotopes des Forêts d'altitude du Haut-Jura

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact :

Parc naturel régional du Haut-Jura
29 Le Village
39310 Lajoux
03 84 34 12 30
www.parc-haut-jura.fr/

Ces zonages réglementaires sont mis en place pour garantir le maintien de ces forêts représentant l'habitat de nombreuses espèces protégées du massif : Grand Tétras, Gélinotte des bois, Petites chouettes de Montagne, Lynx d'Europe etc...

La réglementation concerne principalement la période du **15 décembre au 30 juin** et organise / limite la fréquentation / les activités au sein de ces forêts.

Respecter cette réglementation c'est participer à la protection de ces formidables forêts, et peut être la chance d'observer l'une de ces espèces emblématiques.



Lieux de renseignement

Office de Tourisme Champagnole Nozeroy Jura

28 rue Baronne Delort, 39300
CHAMPAGNOLE

info@cnjtourisme.fr

Tel : 03 84 52 43 67

<https://www.juramontsrivieres.fr>



Source



ENJ / JL Girod

<https://www.espacenordiquejurassien.com/>